

# COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL d'AUBURE

## Séance ordinaire du 5 avril 2022

*Sous la présidence de Madame GAY Marie-Paule, Maire*

PRESENTS : GAY Marie Paule, GERARD Christian, KLETTY Christian, PLESSY Pauline, RAFFALLI Lionel, SCHALL Alain,

ABSENTS EXCUSES : JUNG DUHAIL Elisa, VOGELBACH Sandrine

Secrétaire de séance :

PROCURATIONS : GERARD Christian, PLESSY Pauline

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 8 mars 2022
2. Informations, compte-rendu de réunions
3. Comptes administratifs et comptes de gestion 2021 des budgets Eau-Assainissement, Général et vente de chaleur
4. Affectation des résultats des budgets eau-assainissement, général et vente de chaleur
5. Fixation des taux des taxes communales
6. Tarif des composantes vente de chaleur R1 et R2 2022
7. Fixation de la taxe d'aménagement et de la taxe d'électricité.
8. Budgets primitifs 2022 et investissements des services Eau-Assainissement, Général et vente de chaleur
9. Subventions aux associations
10. Divers

**Mme la maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : Convention ENEDIS de servitude et de mise à disposition**

Le Conseil Municipal accepte ce nouveau point à l'ordre du jour.

### **1° Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 8 mars 2022**

Le compte-rendu du 8 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

### **2° Informations, compte-rendu de réunions**

**Proposition d'achat d'une parcelle forestière :**

En date du 16 mars dernier, Mme SOKIC nous a informé qu'elle acceptait la proposition de la commune faiant suite à la délibération de notre Conseil Municipal..

Un courrier de réponse va lui être adressé par Mme la Maire afin que la vente puisse être actée devant notaire.

### 3° Comptes administratifs et comptes de gestion 2021 des budgets Eau-Assainissement, Général et vente de chaleur

#### POINT 1. Compte administratif et compte de gestion 2021 - budget eau et assainissement

Sous la présidence de M. Lionel RAFFALLI, adjoint au maire, le conseil municipal examine le compte administratif 2021 du budget eau et assainissement.

Hors la présence de Mme Marie-Paule GAY, Maire, le conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2021 - eau et assainissement** - qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Global
Dépenses 2021	123 991,22	3 600,93	127 592,15
Recettes 2021	125 097,44	32 012,40	157 109,84
<b>Résultat 2021</b>	<b>1 106,22</b>	<b>28 411,47</b>	<b>29 517,69</b>
Report des résultats 2020	67 540,01	227 736,62	295 276,03
<b>Résultat de clôture 2021</b>	<b>68 646,23</b>	<b>256 148,09</b>	<b>324 794,32</b>

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement se montent à 6 350,00 € au titre des réseaux d'assainissement (travaux STEU) et 2 540,00 en recettes d'investissement au titre d'une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

**Le conseil municipal approuve, le compte de gestion** dressé par le comptable du Trésor et dont les chiffres sont identiques à ceux du compte administratif.  
Adopté à l'unanimité.

#### POINT 2. Compte administratif et compte de gestion 2021 - budget général

Sous la présidence de M. Lionel RAFFALLI, adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif 2021.

Hors la présence de Mme Marie-Paule GAY, maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, **le compte administratif 2021 - budget général** - qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Global
Dépenses 2021	440 196,13	78 244,74	518 440,87
Recettes 2021	486 076,53	79 329,77	565 406,30
<b>Résultat 2021</b>	<b>45 880,40</b>	<b>1 085,03</b>	<b>46 965,43</b>
Report des résultats 2020	35 322,66	- 56 253,72	- 20 931,06

Résultat de clôture 2021	81 203,06	- 55 168,69	26 034,37
--------------------------	-----------	-------------	-----------

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement se montent à 3 374,19 € au titre des immobilisations en cours.

Approuvé à l'unanimité, le compte de gestion dressé par le comptable du Trésor et dont les chiffres sont identiques à ceux du compte administratif.

### POINT 3. Compte administratif et compte de gestion 2021 - budget vente de chaleur

Sous la présidence de M. Lionel RAFFALLI, adjoint au maire, le conseil municipal examine le compte administratif 2021 du budget « vente de chaleur ».

Hors la présence de Mme Marie-Paule GAY, maire, le conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2021** qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Global
Dépenses 2021	69 571,32	22 738,49	92 309,81
Recettes 2021	70 047,59	30 614,57	100 662,16
<b>Résultat 2021</b>	<b>476,27</b>	<b>7 876,08</b>	<b>8 352,35</b>
Report des résultats 2020	12 689,00	- 3 743,35	8 945,65
<b>Résultat de clôture 2021</b>	<b>13 165,27</b>	<b>4 132,73</b>	<b>17 298,00</b>

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement se montent à 472,99 €.

Le conseil municipal **approuve, à l'unanimité, le compte de gestion** dressé par le comptable du Trésor, dont les chiffres sont identiques à ceux du compte administratif.

## 4° Affectation des résultats 2021 des budgets eau-assainissement, général et vente de chaleur

### POINT 1. Affectation du résultat 2021 - budget eau et assainissement

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité**, d'affecter le résultat de clôture 2021 du budget eau et assainissement, soit **324 794,32 €**, comme suit :

- **68 646,23 €** en recettes de fonctionnement au compte 002 « résultat reporté » ;
- **256 148,09 €** en « excédent investissement reporté » au compte 001 du budget primitif 2022.

### POINT 2. Affectation du résultat de fonctionnement 2021 - budget général

Sur proposition de la commission communales des finances, le conseil municipal, après en

## COMMUNE d'AUBURE

avoir délibéré, **décide à l'unanimité**, d'affecter le résultat de clôture 2021 du budget général, comme suit :

- **26 350,18 €** en recettes de fonctionnement au compte 002 « résultat reporté » ;
- **54 852,88 €** en recettes d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » du budget primitif 2022.
- et d'inscrire au compte 001 « résultat d'investissement reporté » le déficit d'investissement de **55 168,69€**

### POINT 3. Compte de résultat 2021 - budget vente de chaleur

Sur proposition de la commission communale des finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité**, d'affecter le résultat de clôture 2021 du budget vente de chaleur, soit 17 298 €, comme suit :

- **13 165,27 €** en recettes de fonctionnement au compte 002 « résultat reporté » ;
- et d'inscrire au compte 001 « résultat d'investissement reporté » l'excédent d'investissement de **4 132,73 €**.

## 5° Fixation des taux des taxes communales

La Maire rappelle au conseil municipal que la refonte de la fiscalité directe locale implique depuis 2020 un gel des taux de la taxe d'habitation au niveau de ceux appliqués en 2019 soit 22,00%.

La maire rappelle au conseil municipal les taux d'imposition des taxes directes locales :

- Foncier bâti : 30,47 %
- Foncier non bâti : 56,00 %

Le montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale s'élèverait à **165 472 €**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité, de maintenir les taux** de référence pour l'exercice 2022.

## 6° Tarif des composantes vente de chaleur R1 et R2 2022

Compte tenu de la hausse des prix des combustibles et pour ne pas déséquilibrer le budget, le Conseil d'Exploitation, réuni le 21 mars 2022, a proposé d'augmenter le tarif des composantes R1 et R2 comme suit à compter du 1er janvier 2022 :

### Facturation Collectivités & Associations

R1 – Part variable Consommation	108,42 €/Mwh
R2 – Part fixe Abonnement	59,17 €/KW

## COMMUNE d'AUBURE

### Facturation baux locatifs petites surfaces

R1 – Part variable Consommation	10,84 Cts €/Kwh
R2 – Part fixe Abonnement	6,72 € par m <sup>2</sup> /an
Frais d'ouverture de contrat à la prise du bail	50,00 €

Le contexte étant, à ce jour, toujours instable, la situation pourra être ré-évaluée courant de l'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces nouvelles valeurs.

### 7° Fixation de la Taxe d'Aménagement et de la Taxe d'Electricité

Le conseil municipal décide de maintenir le taux de la taxe locale d'aménagement à 5%.

Madame la maire propose de maintenir l'exonération de taxe d'aménagement, dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas d'abattement sur les 100 premiers m<sup>2</sup> et qui sont financés à l'aide du prêt à taux zéro.

Le conseil municipal, **à l'unanimité, décide du maintien du taux** de la taxe locale d'aménagement à 5% et de la mise en place de l'exonération, dans la limite de 50 % de leur surface, des surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas d'abattement sur les 100 premiers m<sup>2</sup> et qui sont financés à l'aide du prêt à taux zéro.

La taxe d'électricité, fixée par le Syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin, s'élève à un coefficient de 8,50.

### 8° Budgets primitifs 2022 et investissements des services Eau-Assainissement, Général et vente de chaleur

#### POINT 1. Budget primitif 2022 – Budget Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal **vote à l'unanimité, le Budget primitif 2022 – Budget Eau et Assainissement** – équilibré en dépenses et en recettes à :

- section de fonctionnement :	142 316,95 €
- section d'investissement :	286 077,87 €

Pour mémoire, les tarifs 2022 Eau et Assainissement ont été votés lors de la séance du Conseil du 11 janvier 2022.

#### POINT 2. Budget primitif 2022 – Budget Eau et Assainissement – Investissements 2022

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, arrête les projets d'investissement 2022** comme suit :

## COMMUNE d'AUBURE

- frais d'études pour la réfection/remplacement du réservoir de la Renardière

### POINT 3. Budget primitif 2022 - Budget Général

Le Conseil Municipal **vote à l'unanimité, le Budget primitif 2022 - Budget Général** - équilibré en dépenses et en recettes à :

- section de fonctionnement :	574 107,18 €
- section d'investissement :	250 782,88 €

### POINT 4. Budget primitif 2022 - Budget Général - Investissements 2022

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, arrête les projets d'investissement 2022** comme suit :

- acquisition d'un nouveau tracteur communal
- achat d'une parcelle forestière (Haute Roullaine) d'une superficie de 51,05 ares
- voirie : aménagement du chemin des Jardins
- matériel et outillage : acquisition d'un taille-haie
- frais d'études : isolation thermique des bâtiments communaux
- matériel et outillage incendie (mise en conformité) : BAES + extincteurs
- achat d'une nouvelle balançoire à l'aire de jeux

### Point 5 - Budget primitif 2022 - vente de chaleur

Sur proposition du Conseil d'Exploitation de la Régie Vente de Chaleur, le Conseil Municipal, **vote à l'unanimité, le Budget primitif 2022 - Budget Vente de Chaleur** - équilibré en dépenses et en recettes à :

- Section de fonctionnement :	71 665,27 €
- Section d'investissement :	38 738,00 €

### POINT 6. Budget primitif 2022 - Budget Vente de Chaleur - Investissements 2022

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, arrête les projets d'investissement 2022** comme suit :

- réfection du foyer (réfractaires primaire et secondaire) de la chaudière bois
- frais d'études : analyse des options possibles dans le remplacement de la chaudière fioul

## **9° Subventions aux associations :**

Mme la maire présente les dossiers de demandes de subventions des associations.

Après étude des demandes, le conseil municipal décide d'attribuer un montant total de 2 450,00 € de subventions aux associations d'Aubure et 384,00 € aux association extérieures en lien avec la Commune.

## COMMUNE d'AUBURE

En vertu de la délibération du conseil municipal du 15 mars 2021, les autres demandes de subventions ont été refusées .

### 10° Divers

#### Accueil de familles ukrainiennes :

Un point est fait sur le rôle et l'aide de la Mairie dans le cadre de la solidarité en faveur des familles ukrainiennes, réfugiées de guerre, qui sont susceptibles d'être accueillies sur Aubure dans les appartements de la SOTEP, mis à disposition par l'UGECAM.

### 11° Convention entre ENEDIS et la commune

Dans le cadre d'une extension de l'alimentation électrique, via un chemin forestier, pour une antenne de recherche de l'OHGE, ENEDIS a fait à la commune une proposition de convention de servitude et de mise à disposition.

Après étude du document, les membres du conseil décident que certains points soient revus.

Le conseil municipal :

- charge Mme le Maire de faire modifier le projet de convention en conséquence
- autorise Mme le Maire à signer la convention revue et corrigée

Fin de la séance à 21h20